

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 608

13 mars 2013

SOMMAIRE

4timing LUX S.A.	29175	Gand Real Estate S.A.	29170
ABAKUS	29146	Global Advantage Funds	29141
Agave Luxco S.à r.l.	29156	GUARDY AND CO SA	29183
Alaeo Partnership Sàrl	29159	HIB Invest S.A.	29144
Alcentra Global Special Situations Luxembourg S.à r.l.	29184	J.A.F. S.A.- SPF	29138
Aux anges de Pétange by Sandrine and Julien S.e.n.c.	29182	Katyusha Sàrl	29180
Basil Finance S.A.	29140	Longview Partners Investments	29141
Bimolux S.A.-SPF	29138	L.S.F. S.A.-SPF	29139
Blitz Agency S.à r.l.	29168	Lufthansa SICAV-FIS	29144
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch	29142	Luxac S.à r.l.	29153
Cafra S.A., SPF	29159	Micheline Invest S.A. - SPF	29145
Cameron Mackintosh Limited Luxembourg Branch	29179	Mondial Investments S.A.	29146
Central Commercial S.A.	29140	M.S.C. S.A.-SPF	29139
C.J.L. Participations S.A. - SPF	29140	OLFI Lux Holdings S.à r.l.	29176
Clementine IT S.A.	29146	Palmeri S.A., SPF	29145
De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l.	29171	Petercam Horizon L	29143
Fabemibri S.A.- SPF	29139	Petercam L Fund	29143
Fibaco S.A.	29146	Rolleng Coiffure by Julien and Mauriline S.e.n.c.	29182
Financière Joseph II SPF S.A.	29145	Sequoia S.C.A. SICAV-SIF	29149
Fortissimo	29184	Sokaris Shipping S.A.	29138
Fundo	29142	Spleen S.A.	29174
		Surface Holding S.A.	29142
		Telemly S.A. SPF	29144

J.A.F. S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.459.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 2 avril 2013 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013033961/833/18.

Bimolux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.826.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 2 avril 2013 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013033956/833/18.

Sokaris Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5560 Remich, 11, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 152.267.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Sokaris Shipping SA, welche am 29. März 2013 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2011
3. Beschlussfassung über Gewinnverwendung
4. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Änderung des Mandats des Aufsichtskommissars
6. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2013032697/18.

Fabemibri S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 52.877.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 2 avril 2013 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013033958/833/18.

L.S.F. S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 77.461.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 2 avril 2013 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013033963/833/18.

M.S.C. S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 77.463.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 2 avril 2013 à 09.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013033964/833/18.

Basil Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.939.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 avril 2013 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013033955/795/16.

C.J.L. Participations S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 118.017.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 2 avril 2013 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013033957/833/19.

Central Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 98.602.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 avril 2013 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013031467/10/19.

Longview Partners Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.878.

The Board of Directors convenes the Shareholders of the SICAV to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on 2 April 2013 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2012
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Authorised Auditor
6. Statutory Elections

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV.

The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (ifs.fds@bd.lux) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2013033962/755/20.

Global Advantage Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.433.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders (the "Meeting"), of Global Advantage Funds (the "Company") which will be held on 02 April 2013 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Allocation of results and approval of the annual report including the Chairman's Statement, the report of the Auditor and the balance sheet and profit & loss account as of 31 December 2012.
2. Discharge to be granted to the directors of the Company with respect to the performance of their duties during the financial year ended 31 December 2012.
3. Re-election of the following persons as directors of the Company until the next annual general meeting to be held in 2014:
 - Mr. Michael Keppler,
 - Mr. Benoit Fally,
 - Mr. Rüdiger Zeppenfeld,
 - Mrs. Susanne van Dootingh.
4. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditor of the Company to hold office until the next annual general meeting to be held in 2014.
5. Any others business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

The annual report including the Chairman's Statement, the report of the Auditor and the balance sheet and profit & loss account as of 31 December 2012, can be obtained upon request at the registered office of the Company by fax: +352 46 40 10 413 or by e-mail at Luxembourg-Finrep3@statestreet.com

A proxy form may be obtained at the registered office's address and has to be returned by fax no later than 48 hours before the meeting to the attention of Mr. Juan Alvarez at the fax number +352 46 40 10 413 and by mail to the registered office's address.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2013033960/755/34.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.

R.C.S. Luxembourg B 96.275.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra 1, rue de la Brasserie à Diekirch, le mercredi 27 mars 2013 à 17 heures.

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2012
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprise
4. Nominations statutaires
5. Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2013
6. Divers

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'Assemblée, soit au siège social situé 1, rue de la Brasserie à Diekirch, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au Conseil d'Administration cinq jours avant l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013033950/21.

Fundo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.368.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV FUNDO à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2013 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2013033959/755/21.

Surface Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 36.727.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 mars 2013 à 15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes

4. Nominations statutaires
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013029581/506/17.

Petercam Horizon L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 33.352.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV PETERCAM HORIZON L à
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 10 avril 2013 à 11.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2013016121/25.

Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 27.128.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PETERCAM L FUND à
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 10 avril 2013 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès de CACEIS BANK Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 4767 4544) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Le prospectus, les documents d'informations clés pour les investisseurs et les derniers rapports périodiques sont disponibles auprès du siège de CACEIS BANK Luxembourg.

Référence de publication: 2013032046/25.

Lufthansa SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.348.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, am Donnerstag, den 21. März 2013 um 11.00 Uhr in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2012.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Zusammensetzung des Verwaltungsrates und Dauer der Mandate.
6. Ernennung des Abschlussprüfers.
7. Verschiedenes.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlichen Bevollmächtigten - teilnehmen, der für seine Aktien spätestens am Mittwoch, den 20. März 2013 am Gesellschaftssitz eine Bescheinigung hinterlegt, dass die Aktien für die Dauer der Generalversammlung blockiert sind. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013030224/755/24.

Telemly S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 163.565.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 22 mars 2013 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013029582/1267/15.

HIB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.505.

Les actionnaires de la société HIB INVEST S.A. (la «Société») sont par la présente invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui sera tenue de façon exceptionnelle le 29 mars 2013 à 9h au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
- Présentation et approbation du rapport de contrôle du Commissaire relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2011 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.

- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
- Démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.
- Divers.

Il est rappelé aux actionnaires que pour des raisons techniques, ils ne peuvent assister à l'assemblée générale par visioconférence. Ils peuvent cependant donner procuration pour se faire représenter à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013033289/23.

Financière Joseph II SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.785.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mars 2013 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2012
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la nomination d'un administrateur.
5. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013029577/660/16.

Palmeri S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.436.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mars 2013 à 11:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Délibération sur le versement d'un tantième
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013029567/795/16.

Micheline Invest S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.372.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 22 mars 2013 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,

4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013029557/833/18.

Clementine IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4429 Belvaux, 10, rue Marguerite Thomas Clément.
R.C.S. Luxembourg B 173.015.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la société «CLEMENTINE IT S.A.» tenue sous seing privé en date du 29 octobre 2012, qu'il a été procédé comme suit:

1. De nommer la personne suivante aux fonctions d'administrateur-délégué avec effet immédiat et pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Eric MARTOGLIO, né le 17 décembre 1972 à Rome (I), de nationalité Française, demeurant au 10, rue Marguerite Thomas Clément, L-4429 BELVAUX.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2013033516/17.

(130041175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

ABAKUS, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion ABAKUS New Growth Stocks modifié au 28 janvier 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA.

Référence de publication: 2013029163/9.

(130035314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

**Fibaco S.A., Société Anonyme,
(anc. Mondial Investments S.A.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 40.855.

L'an deux mille treize, le vingt-six février,

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Mondial Investments S.A.», avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.855, constituée suivant acte notarié en date du 9 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 522 du 12 novembre 1992 (ci-après la «Société») et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandy Roeleveld, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Constat de la réalisation de la fusion entre Mondial Investments S.A., société absorbante et FIBACO S.A., société absorbée.

2. Modification de la dénomination sociale de la société absorbante en «FIBACO S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

3. Décharge à accorder aux anciens membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises agréé de la société absorbée pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), relatives aux fusions et plus particulièrement celles de l'article 279 (1) de la Loi ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion approuvé par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent et établi par acte du notaire soussigné en date du 16 janvier 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 161 du 23 janvier 2013, soit un mois au moins avant la date de la présente assemblée.

2. Dépôt des documents exigés par l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi au siège social des sociétés qui fusionnent un mois au moins avant la date de la présente assemblée en vue de leur inspection par les actionnaires des sociétés qui fusionnent.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale approuve le projet de fusion entre la société anonyme Mondial Investments S.A. (ci-après la «Société») et la société anonyme FIBACO S.A., avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.178 (ci-après la «Société Absorbée»), tel que ce projet de fusion a été approuvé par les conseils d'administration de la Société et de la Société Absorbée et établi par acte du notaire soussigné en date du 16 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 161 du 23 janvier 2013.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale constate que la fusion a les effets suivants:

a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de FIBACO S.A. est transféré à la Société avec effet comptable au 1^{er} janvier 2013 comme indiqué dans le projet de fusion;

b. FIBACO S.A. cesse d'exister;

c. l'annulation des actions de FIBACO S.A. détenues par la Société.

L'assemblée générale constate par ailleurs que la Société détenant l'intégralité des actions de FIBACO S.A., l'approbation de la fusion par la Société Absorbée n'est pas requise conformément aux dispositions de l'article 279 (1) de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «FIBACO S.A.» avec effet immédiat et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura à compter de cette date la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FIBACO S.A. ". »

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de FIBACO S.A. pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Constats

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of February,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Mondial Investments S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 40.855, incorporated pursuant to a notarial deed dated 9 July 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 522 of 12 November 1992 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 9.30 a.m., with Mr Raf Bogaerts, director of companies, with business address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, in the chair,

who appointed as secretary Ms Marie Kaiser, private employee, with business address at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Ms Sandy Roeleveld, private employee, with business address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Statement of the effectiveness of the merger between Mondial Investments S.A., absorbing company and FIBACO S.A., absorbed company.

2. Amendment of the absorbing company's name into "FIBACO S.A." and amendment of Article 1 of the articles of association.

3. Discharge to be granted to the former members of the board of directors and independent auditor of FIBACO S.A. for the fulfilment of their mandates.

4. Miscellaneous.

II.- That the sole shareholder represented, the proxyholder of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by, the proxyholder of the represented sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented sole shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the sole shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

V.- That the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), relating to mergers, and in particular the provisions of Article 279 (1) of the Law have been respected, namely:

1. Publication of the merger plan approved by the boards of directors of the merging companies and stated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 January 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 161 of 23 January 2013, i.e. at least one month before the date of the present meeting.

2. Filing of the documents as required by Article 267, paragraph (1) a), b) and c) of the Law, at the registered office of the merging companies at least one month before the date of the present meeting for inspection by shareholders.

A certificate signed by two directors confirming the filing of these documents will remain attached to the present deed.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to approve the merger plan between the société anonyme Mondial Investments S.A. (hereafter the "Company") and the société anonyme FIBACO S.A., with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 22.178, as this merger

plan has been approved by the boards of directors of the Company and of the absorbed company and stated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 161 of 23 January 2013.

Second resolution:

The general meeting states that the merger has the following effects:

- a. all the assets and liabilities of FIBACO S.A. are transferred to the Company with accounting effect from 1st January 2013 as described in the merger plan;
- b. FIBACO S.A. ceases to exist;
- c. the cancellation of the shares of FIBACO S.A. owned by the Company.

The general meeting states otherwise that all the shares of FIBACO S.A. being owned by the Company, the approval of the merger plan by the absorbed company is not required by Article 279 (1) of the Law.

Third resolution:

The general meeting resolves to change the name of the Company into "FIBACO S.A." with immediate effect and consequently, to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.** A limited company (société anonyme) is established under the denomination "FIBACOS.A. ". "

Fourth resolution:

The general meeting resolves to give discharge to the directors and to the independent auditor of FIBACO S.A. for the execution of their mandates until the present deed.

Statement

The notary, pursuant to Article 271, paragraph 2, of the Law, verified and hereby certify the existence and legality of the acts and formalities required to the Company and of the merger plan.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.
Signé: R. BOGAERTS, M. KAISER, S. ROELEVELD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} mars 2013. LAC/2013 /9495. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031837/169.

(130038714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Sequoia S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.235.

—
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE First (1st) DAY OF MARCH.

Before Us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the Luxembourg corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions"), qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the corporate name of SEQUOIA S.C.A. SICAV-SIF, having its registered office at 6 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered by the Luxembourg Trade and Corporate Register under number B 140235 (the Company).

Said company was incorporated by deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on July 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1923 dated 6 August 2008.

The meeting is presided over by Mrs Nathalie JACQUEMART, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman designates as Secretary Mrs Jessy BOUCHE, employee, residing professionally in Luxembourg.

and the meeting elects as Scrutineer, Mrs Angela LIPPOLIS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. A first extraordinary general meeting of the Company was held on February 15th, 2013 in order to deliberate on the same agenda as the one below. Only 37,561.3887 shares out of 238,403.7204 shares (outstanding at that date) were represented (including the share of the unlimited shareholder of the Company). This meeting was therefore postponed. A new meeting was convened in order to deliberate on the date hereof.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. That attendance list and the proxies of the represented shareholders signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed hereto to be registered with these minutes.

III. As all the shares are in registered form, a convening notice to the meeting was sent to each of the shareholders of the Company on February 20th, 2013 by registered mail.

IV. It appears from the attendance list that only 160,342.3457 shares out of 238.403.7204 shares (currently outstanding) are represented (including the share of the unlimited shareholder of the Company).

According to article 67-1 (2) of the law dated August 10th, 1915 on the commercial companies as amended from time to time, this meeting will deliberate validly on and pass regardless to the portion of the share capital of the Company that is represented, the items of the agenda mentioned below

V. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the 2012 financial statements and the liquidation accounts;
2. Review and approval of the auditor's reports in respect of both the 2012 financial year and the liquidation period;
3. Review and approval of the liquidator's report in respect of the liquidation period;
4. Release of the auditor, the administrator and the General Partner in respect of the financial year started on January 1st, 2012 and ended on day on which the Company has been put into liquidation - December 7th, 2012
5. Release of the auditor, the administrator and liquidator in respect to the liquidation period;
6. Final closing of the liquidation;
7. Determination of the location where the records and books of the Company will be kept for a five (5) year period;
8. Allocation of profits; and
9. Miscellaneous.

VI. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting (including the General Partner within the meaning of the articles of association of the Company), after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting has reviewed both the 2012 financial statements and the liquidation accounts, and approves them in the form attached hereto.

Second resolution

The meeting has reviewed the auditor's report for both the 2012 financial year ended on December 7, 2012 (date on which the Company has been put into liquidation) and the liquidation period ended at the date hereof, and approves them in the form attached hereto.

Third resolution

The meeting has reviewed the liquidator's report in respect of the liquidation period to be ended at the date hereof, and approves it in the form attached hereto.

Fourth resolution

The meeting gives, to the most extent permitted by law, full and entire discharge and release from any liability to the General Partner, the administrator and the auditor in respect of the management of the Company for the financial year started on January 1, 2012 and ended on day on which the Company has been put into liquidation -December 7, 2012.

Fifth resolution

The meeting gives, to the most extent permitted by law, full and entire discharge and release from any liability to the liquidator, the administrator and the auditor for their duties in respect of the liquidation of the Company and during this entire period.

Sixth resolution

The meeting approves the final closing of the liquidation of the Company with effect as of this day. Consequently the company ceases to exist.

Seventh resolution

The meeting decides that the Company's books and records will be kept for a five (5) year period as of this day with the Luxembourg based law firm Dandois & Meynial located 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Eighth resolution

The meeting decides that the remaining net assets of the Company as identified in the liquidator's report will be allocated to the shareholders of the Company in proportion to their respective holding of shares of the Company within ten (10) working days from the closing of the liquidation (as defined above) or, as the case may be, deposited in escrow at the Caisse de Consignation in case of failure of such allocation to the relevant shareholder(s) within six (6) months from the closing of the liquidation.

Closing

There being no further business to come before the Meeting, it is thereupon dissolved.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,100.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE PREMIER (1^{er}) JOUR DU MOIS DE MARS,

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société en commandite par actions, établie sous forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, dénommée SEQUOIA S.C.A. SICAV-SIF, ayant son siège social situé au 6 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140235 (la Société), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1923 du 6 août 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie JACQUEMART, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Jessy BOUCHÉ, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Angela LIPPOLIS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Une première assemblée générale extraordinaire de la Société s'est tenue le 15 février 2013, pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Seules 37.561,3887 actions sur les 238.403,7204 actions (émises à cette date) étaient représentées (en ce compris l'action de l'associé commandité du Fonds). Cette assemblée a donc été ajournée et il a été décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Toutes les actions étant nominatives, les actionnaires du Fonds ont été convoqués à assister à la présente assemblée par lettre recommandée envoyée en date du 20 février 2013.

IV. Il résulte de la liste de présence que seules 160.342,3457 actions sur 238.403,7204 actions (actuellement émises) sont représentées (en ce compris l'action de l'associé commandité du Fonds).

Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessous reproduit.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice 2012 ainsi que des comptes de liquidation;
2. Examen et approbation des rapports du réviseur relatifs à l'exercice 2012 ainsi qu'à la période de liquidation;
3. Examen et approbation du rapport du liquidateur relatif à la période de liquidation;
4. Décharge du réviseur, de l'agent administratif et de l'Associé Gérant relativement à la période ayant débuté le 1^{er} janvier 2012 et s'étant achevée le 07 décembre 2012 (date de mise en liquidation de la Société);
5. Décharge du réviseur, de l'agent administratif et de l'Associé Gérant relativement à la période de liquidation;
6. Clôture finale de la liquidation;
7. Détermination du lieu de conservation des documents sociaux et registres de la Société pendant une période de cinq (5) ans;
8. Affectation des résultats; et
9. Divers.

VI. Il ressort de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée (en ce compris l'Associé Gérant au sens des statuts de la Société), après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a examiné à la fois les comptes annuels relatifs à l'exercice 2012 ainsi que les comptes de liquidation, et les approuve en la forme telle qu'annexée au présent procès-verbal.

Seconde résolution

L'assemblée a examiné les rapports du réviseur relatifs à l'exercice 2012 ainsi qu'à la période de liquidation, et les approuve en la forme telle qu'annexée au présent procès-verbal.

Troisième résolution

L'assemblée a examiné le rapport du liquidateur relatif à la période de liquidation, et l'approuve en la forme telle qu'annexée au présent procès-verbal.

Quatrième résolution

L'assemblée donne, de la manière la plus étendue telle que prévue par la loi, décharge pleine et entière au réviseur, à l'agent administratif et à l'Associé Gérant relativement à la gestion de la Société pendant la période ayant débuté le 1^{er} janvier 2012 et s'étant achevée le 07 décembre 2012 (date de mise en liquidation de la Société).

Cinquième résolution

L'assemblée donne, de la manière la plus étendue telle que prévue par la loi, décharge pleine et entière au réviseur, à l'agent administratif et à l'Associé Gérant relativement à leurs missions pendant la période de liquidation et pour toute la durée de cette période.

Sixième résolution

L'assemblée approuve la clôture de la liquidation de la Société avec effet à la date de ce jour. Par conséquent la Société a cessé d'exister.

Septième résolution

L'assemblée décide de conserver, à compter de ce jour et ce pendant une période de cinq (5) ans, les documents sociaux et registres de la Société auprès de l'étude Dandois & Meynial, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Huitième résolution

L'assemblée décide le solde des actifs nets de la Société tel qu'indiqué dans le rapport du liquidateur soit attribué aux actionnaires de la Société proportionnellement à leurs participations dans la Société endéans dix (10) jours ouvrés à compter de la clôture de la liquidation (telle que mentionnée ci-avant) ou, le cas échéant et à défaut d'une telle distribution aux actionnaires, déposé en séquestre auprès de la Caisse de Consignation endéans six (6) mois à compter de la clôture de la liquidation.

29153

Clôture

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Les frais, coûts, honoraires et dépenses de quelque nature qu'ils soient qui devront être supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 2.100,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. JACQUEMART, J. BOUCHE, A. LIPPOLIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 mars 2013. Relation: RED/2013/341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 mars 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013032613/190.

(130039848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Luxac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.534.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- CONTROLAC S.A., a public limited company, having its registered office at Rua Castilho n° 13D 2°B, 1250-066 Lisbon, Portugal, registered with the Registro Comercial de Lisboa under number 507935535. (The "Shareholder 1").

- HOLDAC SGPS, S.A., a public limited company, having its registered office at Rua Castilho n° 13D 2°B, 1250-066 Lisbon, Portugal, registered with the Registro Comercial de Lisboa under number 507957539. (The "Shareholder 2").

both here represented by Mr. Jérôme BELLINI, residing professionally in 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal given on 17 December, 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing companies, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "Luxac S.à r.l." having its registered address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary dated on June 14, 2011 and published in the Memorial C number 2036 of September 2nd, 2011, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 161.534 (the "Company").

II. The Company's share capital is fixed at eight hundred and fifty thousand Euro (EUR 850,000.-) represented by eight hundred and fifty thousand (850,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid-up.

III. The Shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of three million one hundred thousand Euro (EUR 3,100,000.-) to raise it from its present amount of eight hundred and fifty thousand Euro (EUR 850,000.-) to three million nine hundred fifty thousand Euro (EUR 3,950,000.-) by creation and issue of three million one hundred thousand (3,100,000.-) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to be fully paid-up.

Subscription - Payment

The Shareholder 2 declare to subscribe for all the three million one hundred thousand (3,100,000.-) new shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pay them up by contribution in kind consisting of the contribution and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed claim in the amount of three million one hundred

thousand Euro (EUR 3,100,000.-) (hereinafter the "Contribution") held by the Shareholder against the Company (hereinafter the "Contributed Claim") and resulting from a statement of contribution value of the Company, as contributtee, dated December 17, 2012. The Shareholder 2 subscribes the new shares of the Company as follows:

- HOLDAC SGPS, S.A, subscribes to three million one hundred (3,100,000) new shares of the Company;

Copy of the aforementioned contribution value, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Effective implementation of the Contribution

The Shareholder 2, through its proxyholder, declares that:

- he is the creditor of the Contributed Claim and he has the power to dispose of such receivable, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Claim be transferred to it;
- the transfer of the Contributed Claim will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the new shares; and
- all further formalities shall be carried out in Grand-Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Claim and to render it effective anywhere and toward any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented by Mr. Jerome Bellini, prenamed, who require the notary to act as follows: to acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above share capital increase, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at three million nine hundred fifty thousand euro (EUR 3,950,000.-) divided into three million nine hundred fifty thousand (3,950,000.-) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

V. The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the required changes in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholder's resolutions are estimated at approximately three thousand one hundred Euro (EUR 3,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- CONTROLAC S.A, une société anonyme, ayant son siege social au Rua Castilho n° 13D 2°B, 1250-066 Lisbon, Portugal, immatriculée au Registro Comercial de Lisboa sous le numéro 507935535. (L'"Associé 1")
- HOLDAC SGPS, S.A, une société anonyme, ayant son siege social au Rua Castilho n° 13D 2°B, 1250-066 Lisbon, Portugal, immatriculée au Registro Comercial de Lisboa sous le numéro 507957539. (L'"Associé 2")

toutes les deux ici représentées par Monsieur Jérôme BELLINI, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, suivant procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 17 décembre 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sont associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Luxac S.à r.l.", ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 juin 2011 et publié au Mémorial C numéro 2036 du 9 septembre 2011, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B161 534 (la «Société»)

II. Le capital social de la Société est fixé à huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) divisé en huit cent cinquante mille (850.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement souscrites.

III. Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) à trois millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 3.950.000,-) par la création et l'émission de trois millions cent mille (3.100.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à souscrire intégralement.

Souscription - Libération

L'Associé 2 déclare souscrire aux trois million cent mille (3.100.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et les libérer intégralement pour le montant de trois million cent mille euros (EUR 3.100.000,-) par apport en nature consistant en la contribution et l'extinction subséquente d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-) (ci-après l'«Apport») de l'Associé 2 à l'égard de la Société (ci-après, la «Créance Apportée»), et résultant d'un certificat d'évaluation de la société bénéficiaire de l'Apport datée du 17 décembre 2012. L'Associé 2 souscrit les nouvelles parts sociales de la Société de la façon suivante:

- HOLDAC SGPS, S.A, souscrit pour trois millions cent mille (3.100.000) nouvelles parts sociales de la Société;

Copie du certificat d'évaluation susmentionné, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Réalisation effective de l'Apport

L'Associé 2, par son mandataire, déclare que:

- il est l'unique créancier de la Créance Apportée et qu'il dispose du pouvoir de céder une telle créance, légalement et conventionnellement librement cessible;

- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une telle Créance Apportée lui soit cédée;

- le transfert de la Créance Apportée sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des nouvelles parts sociales; et

- toutes les formalités subséquentes seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession de la Créance Apportée et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Jérôme Bellini, susnommés, qui prient le notaire d'acter que: reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'Apport, ils consentent expressément à la description de l'Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à trois millions neuf cent cinquante mille euros (3.950.000,-) divisé en trois millions neuf cent cinquante mille (3.950.000,-) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

V. Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications requises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en

ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes résolutions est évalué à environ trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Bellini et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. LAC/2012/60971. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012364/163.

(130014024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Agave Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 148.755.

In the year two thousand and twelve.

On the thirty-first day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on February 9, 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico, here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Agave Luxco S.à r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), having its registered office at L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg section B number 148755, incorporated on October 7, 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C number 2193 of November 10, 2009, and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 18, 2012, published in the Mémorial C number 2135 of August 28, 2012,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of seventeen million and four hundred thousand US Dollars (USD 17,400,000.-) in order to raise it from the amount of two hundred eighteen million seven hundred fifty thousand eight hundred and seventy one US Dollars (USD 218,750,871.-) to two hundred thirty six million one hundred fifty thousand eight hundred and seventy one US Dollars (USD 236,150,871.-) by the issuance of one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class A shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class B shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class C shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class D shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class E shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class F shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class G shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class H shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class I shares and one million seven hundred and forty

thousand (1,740,000) new class J shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class A shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class B shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class C shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class D shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class E shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class F shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class G shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class H shares, one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class I shares and one million seven hundred and forty thousand (1,740,000) new class J shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, are subscribed by the appearing party and are fully paid up by the latter by contribution in cash of seventeen million and four hundred thousand US Dollars (USD 17,400,000.-).

The contribution in cash amounting to seventeen million four hundred thousand US Dollars (USD 17,400,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital article 5.1 of the articles of association is amended so that it reads henceforth as follows:

" **5.1.** The issued corporate capital is set at two hundred thirty six million one hundred fifty thousand eight hundred and seventy one US Dollars (USD 236,150,871.-) represented by twenty three million six hundred thirty thousand one hundred and ninety (23,630,190) class A shares, twenty three million six hundred thirteen thousand four hundred and nine (23,613,409) class B shares, twenty three million six hundred thirteen thousand four hundred and nine (23,613,409) class C shares, twenty three million six hundred thirteen thousand four hundred and nine (23,613,409) class D shares, twenty three million six hundred thirteen thousand four hundred and nine (23,613,409) class E shares, twenty three million six hundred thirteen thousand four hundred and nine (23,613,409) class F shares, twenty three million six hundred thirteen thousand four hundred and nine (23,613,409) class G shares, twenty three million six hundred thirteen thousand four hundred and nine (23,613,409) class H shares, twenty three million six hundred thirteen thousand four hundred and nine (23,613,409) class I shares and twenty three million six hundred thirteen thousand four hundred and nine (23,613,409) class J shares.

Each share has a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand four hundred Euro.

The amount of the share capital increase is valued at EUR 13,415,939.40.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, né à Mexico City, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena, 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique, ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "Agave Luxco S.à r.l." (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 148755, constituée en date du 7 octobre 2009 par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 2193 du 10 novembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire instrumentant, en date du 18 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 2135 du 28 août 2012 et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de dix-sept millions quatre cent mille Dollars US (USD 17.400.000,-) pour le porter de son montant de deux cent dix-huit millions sept cent cinquante mille huit cent soixante et onze Dollars US (USD 218.750.871,-) à deux cent trente-six millions cent cinquante mille huit cent soixante et onze Dollars US (USD 236.150.871,-) par l'émission d'un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe A, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe B, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe C, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe D, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe E, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe F, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe G, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe H, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe I et un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe A, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe B, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe C, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe D, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe E, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe F, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe G, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe H, un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe I et un million sept cent quarante mille (1.740.000) nouvelles parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, sont souscrites par le comparant et sont intégralement libérées par ce dernier par l'apport en espèces de dix-sept millions quatre cent mille Dollars US (USD 17.400.000,-).

L'apport en espèces d'un montant de dix-sept millions quatre cent mille Dollars US (USD 17.400.000,-) a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat bancaire. Ce montant est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article 5.1 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent trente-six millions cent cinquante mille huit cent soixante et onze Dollars US (USD 236.150.871,-) représenté par vingt-trois millions six cent trente mille cent quatre-vingt-dix (23.630.190) parts sociales de classe A, vingt-trois millions six cent treize mille quatre cent neuf (23.613.409) parts sociales de classe B, vingt-trois millions six cent treize mille quatre cent neuf (23.613.409) parts sociales de classe C, vingt-trois millions six cent treize mille quatre cent neuf (23.613.409) parts sociales de classe D, vingt-trois millions six cent treize mille quatre cent neuf (23.613.409) parts sociales de classe E, vingt-trois millions six cent treize mille quatre cent neuf (23.613.409) parts sociales de classe F, vingt-trois millions six cent treize mille quatre cent neuf (23.613.409) parts sociales de classe G, vingt-trois millions six cent treize mille quatre cent neuf (23.613.409) parts sociales de classe H, vingt-trois millions six cent treize mille quatre cent neuf (23.613.409) parts sociales de classe I et vingt-trois millions six cent treize mille quatre cent neuf (23.613.409) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) avec les droits et obligations énoncés dans les présents statuts."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de cinq mille quatre cents euros.

Le montant de l'augmentation du capital social est évalué à EUR 13.415.939,40.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 novembre 2012. Relation GRE/2012/4170. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013013512/149.

(130016212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Cafra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 29.773.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 15 janvier 2013

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51 alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

La société PACBO EUROPE Administration et Conseil

Société à responsabilité limitée

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Patrice CROCHET

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

RCS DE LUXEMBOURG NoB174324

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Copie certifiée conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2013018552/25.

(130022143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Alaeo Partnership Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.159.

In the year two thousand twelve, the thirtieth day of November, before Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Alaeo Partnership S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163159 (the Company). The Company has been incorporated on the sixteenth of August two thousand eleven pursuant to a deed executed before Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 2596 of 26 October 2011, the articles of association of which have been amended most recently pursuant to a deed of Me Francis Kessler dated 01 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 08 November 2012, number 2717, page 130370.

There appeared:

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

1. Carlos Muñoz Beraza, entrepreneur, born on 11 July 1969 in Murcia, Spain, with professional address at Calle Antonio Maura 11-12, Madrid, Spain;

2. Lázaro Ros Fernández-Matamoros, entrepreneur, born on 10 April 1948 in Sevilla, Spain, with professional address at Calle Francesc Vidal Sureda 62, Palma de Mallorca, Spain;

3. Bernardino Díaz-Andreu García, entrepreneur, born on 27 December 1970 in Madrid, Spain, with professional address at Avenida de América 52, Madrid, Spain;
4. Marco Comani, entrepreneur, born on 4 September 1968 in Roma, Italy, with professional address at Calle del Torrente de las Flores 51, 08024 Barcelona, Spain;
5. Román Pané Oromi, entrepreneur, born on 23 February 1959 in Palma de Mallorca, Spain, with professional address at Calle Catellarnau 12, Palma de Mallorca, Spain;
6. Soller Holdings Inc., a public company (sociedad anònima) under the laws of Panama, having its registered office at calle Alberto Navarro, Edificio Donando 51, el Cangrejo, Panama City, Panama, registered in Panama in the National Register under number 279135;
7. Gianfranco Eduardo Giacchetti Escudero, entrepreneur, born on 8 July 1967 in Lima, Peru, with professional address at Primera Avenida 3B, Torrelles de Llobregat, 08629 Barcelona, Spain;
8. Juan Carlos Iglesias, entrepreneur, born on 1 November 1970 in Madrid, Spain, with professional address at Calle Doctor Fleming 21, 08017 Barcelona, Spain;
9. David Torralba, entrepreneur, born on 16 March 1979 in Barcelona, Spain, with professional address at Calle Taquígraf Martí 6, Barcelona, Spain;
10. Josep Oriol Piña Salomo, entrepreneur, born on 24 January 1972 in Sabadell (Barcelona), Spain, with professional address at Calle Gracia 125, 08201 Barcelona, Spain;
11. Abeiro Gestión S.L., a company with limited liability (sociedad de responsabilidad limitada) under the laws of Spain, having its registered office at calle del General Rodrigo, 17, 2nd Floor, 28003 Madrid, Spain, registered in Spain in the Mercantile Register of Madrid under number B82246117;
12. Metisano Investments Limited, a company with limited liability under the laws of Cyprus, having its registered office at 3 Chrysanthou Mylona Street, 3030 Limassol, Cyprus, registered in Cyprus with the Registrar of Companies under number 167762;
13. MOSOGA 92, S.L., a company with limited liability (sociedad de responsabilidad limitada) under the laws of Spain, having its registered office at calle del Barón de la Torre, 8-D, 28043 Madrid, Spain, registered in Spain in the Mercantile Register of Madrid under number B83560714;
14. Fabrice Jean Hubert de Gaudemar, entrepreneur, born on 4 April 1974 in Rueil-Malmaison, France, with professional address at 12 place Henri Bergson, 75008 Paris, France;
15. Edo Emile Friart, entrepreneur, born on 25 March 1979 in Beauvais, France, with professional address at 4 rue du 8 mai 1945, 60790, Valdampierre, France;
16. Jerome Nicolas Maillet, entrepreneur, born on 10 December 1976 in Paris, France, with professional address at 32 rue des Abbesses, 75018 Paris, France;
17. Javier Pujol Amat, entrepreneur, born on 28 May 1966 in Barcelona, Spain, with professional address at Avenida Can Picanyol 24, 081173 Sant Cugat del Vallés, Barcelona, Spain;
18. Gerard Vendrell Ariste, entrepreneur, born on 17 January 1976 in Lleida, Spain, with professional address at Calle Ramón y Cajal 2, 25003 Lérida Spain;
19. Alex de Jesús Camps, entrepreneur, born on 11 March 1972 in Barcelona, Spain, with professional address at Carrer Saqués 36 Pimer Piso, 08021 Barcelona, Spain;
20. Giorgio Minardi, entrepreneur, born on 20 April 1962 in Johannesburg, South-Africa, with professional address at Via Cavenaghi 2, Milano, Italy;
21. Gustav Adolf Wildpret O'Hep, entrepreneur, born on 15 March 1967 in Caracas, Venezuela, with professional address at Calle Salvia 5, 2B Las Rozas, 28232 Madrid, Spain; and
22. Grup Clausen, S.L., a company with limited liability (sociedad de responsabilidad limitada) under the laws of Spain, having its registered office at passeig Manel Girona, 59, 2nd Floor, 08034 Barcelona, Spain, registered in Spain in the Mercantile Register of Barcelona under number B63300891

The persons named at (1) to (22) above being the Shareholders and each a Shareholder.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the shares of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the resolutions which follow; and

II. that the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring themselves to have knowledge of the resolutions to be taken at the meeting, details of which have been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to hereby increase the share capital of the Company from its present amount of EUR 16,816.76 by an aggregate amount of EUR 892.80 by issuing (i) 17,741 new class A shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the class A shares) and (ii) 71,539 new class C shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the class C shares) to the Shareholders and New subscribers as identified below as follows:

Shareholders	Class and number of shares issued	Amount allocated to the share capital account of the Company (EUR)	Amount allocated to the share premium account of the Company (EUR)
Lázaro Ros Fernández- Matamoros	1,657 class A shares 6,630 class C shares	82.87	16,553.43
Bernardino Díaz- Andreu García	117 class A shares 471 class C shares	5.88	1,168.83
Marco Comani	146 class A shares 586 class C shares	7.32	1,458.54
Román Pané Oromi	488 class A shares 1,952 class C shares	24.40	4,875.12
Soller Holdings Inc.	293 class A shares 1,173 class C shares	14.66	2,927.07
Gianfranco Eduardo Giacchetti Escudero	976 class A shares 3,905 class C shares	48.81	9,750.24
Juan Carlos Iglesias	244 class A shares 977 class C shares	12.21	2,437.56
David Torralba	244 class A shares 977 class C shares	12.21	2,437.56
Josep Oriol Piña Salomo	244 class A shares 977 class C shares	12.21	2,437.56
Abeiro Gestión S.L.	488 class A shares 1,953 class C shares	24.41	4,875.12
Metisano Investments Limited	244 class A shares 977 class C shares	12.21	2,437.56
MOSOGA 92, S.L.	354 class A shares 1,416 class C shares	17.70	3,536.46
Fabrice Jean Hubert de Gaudemar	244 class A shares 977 class C shares	12.21	2,437.56
Edo Emile Friart	31 class A shares 127 class C shares	1.58	309.69
Jerome Nicolas Maillet	31 class A shares 127 class C shares	1.58	309.69
Javier Pujol Amat	219 class A shares 879 class C shares	10.98	2,187.81
Gerard Vendrell Ariste	146 class A shares 586 class C shares	7.32	1,458.54
Alex de Jesús Camps	97 class A shares 391 class C shares	4.88	969.03
Giorgio Minardi	244 class A shares 683 class C shares	9.27	1,705.56
Gustav Adolf Wildpret O'Hep	244 class A shares 976 class C shares	12.20	2,437.56
Grup Clausen, S.L.	487 class A shares 2,784 class C shares	32.71	4,865.13
Total	7,238 class A shares 29,524 class C shares	367.62	71,575.62

The Shareholders further resolve to hereby approve the subscription for 10,503 class A shares and 42,015 class C shares by the following persons who are not currently Shareholders, with each of the New subscribers (as referenced below) being represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of proxies given under private seal, which proxies having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of each appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities:

New subscribers	Class and number of shares issued	Amount allocated to the share capital account of the Company (EUR)	Amount allocated to the share premium account of the Company (EUR)
Emmsix Investments SL Spanish limited liability company with taxpayer identification number B-85.541.381	8,027 class A shares 32,108 class C shares	401.35	80,189.73
Ricard Lozano Commercial Manager, born on 6 April 1978, in Spain	1,651 class A shares 6,605 class C shares	82.56	16,493.49
Aurora Ventura Chief People Officer, born on 25 th August 1966 in Barcelona, Spain	825 class A shares 3,302 class C shares	41.27	8,241.75
Total	10,503 class A shares 42,015 class C shares	525.18	104,924.97

The Shareholders note that all further references to the Shareholders in this Deed shall include reference to the persons listed as "New subscribers" in the column above.

The aggregate amount of one hundred seventy seven thousand three hundred ninety three Euro and thirty nine cents (EUR 177,393.39) is at the disposal of the Company by a contribution is cash.

Third resolution

The Shareholders resolve to hereby decrease the share capital of the Company by an amount of four hundred forty Euro and fifty cents (EUR 440.50) by way of cancellation of shares in the capital of the Company as follows, with the proceeds from the cancellation to be allocated to the share premium account of the Company:

Shareholder	Class and number of shares to be cancelled	Amount to be allocated to the share premium account following cancellation (EUR)
Carlos Muñoz Beraza	9,841 class B-1 shares 4,918 class B-2 shares 4,919 class B-3 shares 4,919 class B-4 shares 4,919 class B-5 shares	29,516
Lázaro Ros Fernández- Matamoros	1,762 class B-1 shares 881 class B-2 shares 881 class B-3 shares 881 class B-4 shares 881 class B-5 shares	5,286
Marco Comani	588 class B-1 shares 293 class B-2 shares 293 class B-3 shares 293 class B-4 shares 293 class B-5 shares	1,760
Román Pané Oromi	1,469 class B-1 shares 734 class B-2 shares 734 class B-3 shares 734 class B-4 shares 734 class B-5 shares	4,405

Alex de Jesús Camps	439 class B-1 shares 221 class B-2 shares 221 class B-3 shares 221 class B-4 shares 221 class B-5 shares	1,323
Javier Pujol Amat	292 class B-1 shares 147 class B-2 shares 147 class B-3 shares 147 class B-4 shares 147 class B-5 shares	880
Gerard Vendrell Ariste	292 class B-1 shares 147 class B-2 shares 147 class B-3 shares 147 class B-4 shares 147 class B-5 shares	880

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions in which the share capital was increased by eight hundred ninety two Euro and eighty cents (EUR 892.80) and subsequently reduced by four hundred forty Euro and fifty cents (EUR 440.50) thereby resulting in an overall increase of four hundred fifty two Euro and thirty cents (EUR 452.30), the Shareholders resolve to hereby amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

5.1. The share capital of the Company is seventeen thousand two hundred sixty nine Euro and six cents (EUR 17,269.06), divided into:

- ninety two thousand nine hundred sixty (92,960) class A shares;
- three hundred ninety thousand six hundred eighty five (390,685) class B-1 shares;
- one hundred ninety five thousand three hundred forty two (195,342) class B-2 shares;
- one hundred ninety five thousand three hundred forty one (195,341) class B-3 shares;
- one hundred ninety five thousand three hundred forty one (195,341) class B-4 shares;
- one hundred ninety five thousand three hundred forty one (195,341) class B-5 shares; and
- four hundred sixty one thousand eight hundred ninety six (461,896) class C shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each."

Fifth resolution

The Shareholders note the terms of article 189 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, which provides that "Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting" and acknowledges, that Carlos Muñoz Beraza, proposes to sell and transfer the following shares (the Transfer Shares) to the persons described in the following table (the New Shareholders):

New Shareholders	Shares to be transferred
Ricard Lozano	11,721 class B-1 shares 5,860 class B-2 shares 5,860 class B-3 shares 5,860 class B-4 shares 5,860 class B-5 shares
Aurora Ventura	7,814 class B-1 shares 3,907 class B-2 shares 3,907 class B-3 shares 3,907 class B-4 shares 3,907 class B-5 shares

The Shareholders resolve, in accordance with and for the purposes of article 189 of the law of 10 August 1915, to hereby approve the proposed sale and transfer of the Transfer Shares to the New Shareholders.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and to hereby empower and authorize any manager of the Company and any employee of Arendt Services S.A. each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration in the shareholders' register of the Company of the newly issued shares and the cancellation of shares as described in the above resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour de novembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Alaeo Partnership S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.159 (la Société). La Société a été constituée en date du 16 août 2011 suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, n°2596 du 26 octobre 2011, dont les statuts ont été récemment modifiés suivant acte reçu par Maître Francis Kessler en date du 1^{er} mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 novembre 2012, sous le numéro 2717, page 130370.

A comparu:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa capacité de mandataire dûment autorisée de:

1. Carlos Muñoz Beraza, entrepreneur, né le 11 juillet 1969 à Murcia, Espagne, dont l'adresse professionnelle est située au 11-12 rue Antonio Maura, Madrid, Espagne;

2. Lázaro Ros Fernández Matamoros, entrepreneur, né le 10 avril 1948 à Séville, Espagne, dont l'adresse professionnelle est située au 62 rue Francesc Vidal Sureda, Palma de Majorque, Espagne;

3. Bernadino Díaz-Andreu García, entrepreneur, né le 27 décembre 1970 à Madrid, Espagne, dont l'adresse professionnelle est située au 52 Avenida de América, Madrid, Espagne;

4. Marco Comani, entrepreneur, né le 4 septembre 1968 à Rome, Italie, dont l'adresse professionnelle est située au 51 rue del Torrente de las Flores, 08024, Espagne;

5. Román Pané Oromi, entrepreneur, né le 23 février 1959 à Palma de Majorque, Espagne, dont l'adresse professionnelle est située au 12 rue Catellarnau, Palma de Majorque, Espagne;

6. Soller Holdings Inc., une société anonyme (sociedad anónima) organisée en vertu des lois du Panama, dont le siège social est situé à calle Alberto Navarro, Edificio Donando 51, el Cangrejo, Paname City, Panama, immatriculée au Registre Nationale sous le numéro 279135;

7. Gianfranco Eduardo Giacchetti Escudero, entrepreneur, né le 8 juillet 1967 à Lima, Pérou, dont l'adresse professionnelle est située au 3B Primera Avenida, Torrelles de Liobregat, 08629, Barcelone, Espagne;

8. Juan Carlos Iglesias, entrepreneur, né le 1^{er} novembre 1970 à Madrid, Espagne, dont l'adresse professionnelle est située au 21 rue Doctor Fleming, 08017 Barcelone, Espagne;

9. David Torralba, entrepreneur, né le 16 mars 1979 à Barcelone, Espagne, dont l'adresse professionnelle est située au 6 rue Taquígraf Martí, Barcelone, Espagne;

10. Josep Oriol Piña Salomo, entrepreneur, né le 24 janvier 1972 à Sabadell (Barcelone), Espagne, dont l'adresse professionnelle est située au 125 rue Gracia, Barcelone, Espagne;

11. Abeiro Gestión, S.L., une société à responsabilité limitée (sociedad de responsabilidad limitada) organisée en vertu des lois d'Espagne, dont le siège social est situé à calle del General Rodrigo, 17, 2nd Floor, 28003 Madrid, Espagne, immatriculée en Espagne auprès du Registre de Commerce de Madrid sous le numéro B82246117;

12. Metisano Investments Limited, une société à responsabilité limitée organisée en vertu des lois de Chypre, dont le siège social est situé au 3 Chrysanthou Mylona Street, 3030 Limassol, Chypre, immatriculée au Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro 167762;

13. MOSOGA 92, S.L., une société à responsabilité limitée (sociedad de responsabilidad limitada) organisée en vertu des lois d'Espagne, dont le siège social est situé à calle del Barón de la Torre, 8-D, 28043 Madrid, Espagne, immatriculée en Espagne auprès du Registre de Commerce de Madrid sous le numéro B83560714;

14. Fabrice Jean Hubert de Gaudemar, entrepreneur, né le 4 avril 1974 à Rueil-Malmaison, France, dont l'adresse professionnelle est située au 12 place Henri Bergson, 75008 Paris, France;

15. Edo Emile Friart, entrepreneur, né le 25 mars 1979 à Beauvais, France, dont l'adresse professionnelle est située au 4 rue du 8 mai 1945, 60790 Valdampierre, France;

16. Jerome Nicolas Maillet, entrepreneur, né le 10 décembre 1976 à Paris, France, dont l'adresse professionnelle est située au 32 rue des Abbesses, 75018 Paris, France;

17. Javier Pujol Amat, entrepreneur, né le 28 mai 1966 à Barcelone, Espagne, dont l'adresse professionnelle est située au 24 Avenida Can Picanyol, 08173 Sant Cugat del Vallés, Barcelone, Espagne;

18. Gerard Vendrell Ariste, entrepreneur, né le 17 janvier 1976 à Lleida, Espagne, dont l'adresse professionnelle est située au 2 rue Ramón y Cajal; 25003 Lérida, Espagne;

19. Alex de Jesús Camps, entrepreneur, né le 11 mars 1972 à Barcelone, Espagne, dont l'adresse professionnelle est située au Carrer Sagués, 36 Primer Piso, 08021 Barcelone, Espagne;

20. Giorgio Minardi, entrepreneur, né le 20 avril 1962 à Johannesburg, Afrique du Sud, dont l'adresse professionnelle est située au 2 Via Cavenaghi, Milan, Italie;

21. Gustav Adolf Wildpret O'Hep, entrepreneur, né le 15 mars 1967 à Caracas, Venezuela, dont l'adresse professionnelle est située au 5 rue Salvia, 2B las Rozas, 28232 Madrid, Espagne; et

22. Grup Clausen, S.L., une société à responsabilité limitée (sociedad de responsabilidad limitada) organisée en vertu des lois d'Espagne, dont le siège social est situé à passeig Manel Girona, 59, 2nd Floor, 08034 Barcelone, Espagne, immatriculée en Espagne auprès du Registre de Commerce de Madrid sous le numéro B63300891.

Les personnes nommées aux points (1) à (22) étant ci-après les Associés et chacun un Associé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que toutes les parts sociales de la Société sont dûment représentées à cette assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les résolutions qui suivent; et

II. que les Associés ont pris les résolutions suivante unanimement:

Première résolution

L'intégralité du capital étant représenté à la présente assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir connaissance des résolutions à prendre à l'assemblée, les détails desquelles ayant été communiqués à chacun d'eux au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident par la présente d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 16.816,76 par un montant de EUR 892,80 par l'émission de (i) 17.741 nouvelles parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les parts sociales de classe A) et (ii) 71.539 parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les parts sociales de classe C) aux Associés et Nouveaux souscripteurs tels que définis ci-dessous comme suit:

Associés	Classe et nombre de parts sociales émises	Montant affecté au compte de capital social de la Société (EUR)	Montant affecté au compte de prime d'émission de la Société (EUR)
Lázaro Ros Fernández- Matamoros	1,657 parts sociales de classe A 6,630 parts sociales de classe C	82,87	16.553,43
Bernardino Díaz-Andreu Garcí	117 parts sociales de classe A 471 parts sociales de classe C	5,88	1.168,83
Marco Comani	146 parts sociales de classe A 586 parts sociales de classe C	7,32	1.458,54
Román Pané Oromi	488 parts sociales de classe A 1,952 parts sociales de classe C	24,40	4.875,12
Soller Holdings Inc.	293 parts sociales de classe A 1,173 parts sociales de classe C	14,66	2.927,07
Gianfranco Eduardo Giacchetti Escudero	976 parts sociales de classe A 3,905 parts sociales de classe C	48,81	9.750,24
Juan Carlos Iglesias	244 parts sociales de classe A 977 parts sociales de classe C	12,21	2.437,56

David Torralba	244 parts sociales de classe A 977 parts sociales de classe C	12,21	2.437,56
Josep Oriol Piña Salomo	244 parts sociales de classe A 977 parts sociales de classe C	12,21	2.437,56
Abeiro Gestión S.L.	488 parts sociales de classe A 1,953 parts sociales de classe C	24,41	4.875,12
Metisano Investments Limited	244 parts sociales de classe A 977 parts sociales de classe C	12,21	2.437,56
MOSOGA 92, S.L.	354 parts sociales de classe A 1,416 parts sociales de classe C	17,70	3.536,46
Fabrice Jean Hubert de Gaudemar	244 parts sociales de classe A 977 parts sociales de classe C	12,21	2.437,56
Edo Emile Friart	31 parts sociales de classe A 127 parts sociales de classe C	1,58	309,69
Jerome Nicolas Maillet	31 parts sociales de classe A 127 parts sociales de classe C	1,58	309,69
Javier Pujol Amat	219 parts sociales de classe A 879 parts sociales de classe C	10,98	2.187,81
Gerard Vendrell Ariste	146 parts sociales de classe A 586 parts sociales de classe C	7,32	1.458,54
Alex de Jesús Camps	97 parts sociales de classe A 391 parts sociales de classe C	4,88	969,03
Giorgio Minardi	244 parts sociales de classe A 683 parts sociales de classe C	9,27	1.705,56
Gustav Adolf Wildpret O'Hep	244 parts sociales de classe A 976 parts sociales de classe C	12,20	2.437,56
Grup Clausen, S.L.	487 parts sociales de classe A 2,784 parts sociales de classe C	32,71	4.865,13
Total	7.238 parts sociales de classe A 29.524 parts sociales de classe C	367,62	71.575,62

Les Associés décide ensuite d'approuver par la présente la souscription des 10.503 parts sociales de classe A et des 42.015 parts sociales de classe C par les personnes suivantes qui ne sont actuellement pas Associés, chacun des Nouveaux souscripteurs (tel que mentionné ci-dessous) étant représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, dont l'adresse professionnelle est située au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de chaque partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement:

Nouveaux Souscripteurs	Classe et nombre de parts sociales émises	Montant affecté au compte de capital social de la Société (EUR)	Montant affecté au compte de prime d'émission de la Société (EUR)
Emmsix Investments S.L. sociedad de responsabilidad limitada immatriculée en Espagne auprès du Registre de Commerce de Madrid sous le numéro B- 85.541.381	18.027 parts sociales de classe A 32.108 parts sociales de classe C	401,35	80.189,73
Ricard Lozano Directeur Commercial, né le 6 avril 1978 en Espagne	1,651 parts sociales de classe A 6,605 parts sociales de classe C	82,56	16.493,49
Aurora Ventura Directeur des ressources humaines, née le 25 août 1966 à Barcelone, Espagne	825 parts sociales de classe A 3,302 parts sociales de classe C	41,27	8.241,75
Total	10.503 parts sociales de classe A 42.015 parts sociales de classe C	525,18	104.924,97

Les Associés note que toutes références futures aux Associés dans cet Acte devra inclure la référence aux personnes listées en tant que «Nouveaux souscripteurs» dans le tableau ci-dessus.

Le montant total de cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-treize euros et trente-neuf centimes d'euro (EUR 177.393,39) est à la disposition de la Société par un versement en numéraire.

Troisième résolution

Les Associés décident par la présente de diminuer le capital social de la Société par un montant de quatre cent quarante euros et cinquante centimes d'euro (EUR 440,50) par annulation de parts sociales dans le capital social de la Société comme suit, les produits de cette annulation étant affecté au compte de prime d'émission de la Société:

Associé	Classe et nombre de parts sociales à annuler	Montant à affecter au compte de prime d'émission suivant l'annulation (EUR)
Carlos Muñoz Beraza	9.841 parts sociales de classe B-1	29.516
	4.918 parts sociales de classe B-2	
	4.919 parts sociales de classe B-3	
	4.919 parts sociales de classe B-4	
	4.919 parts sociales de classe B-5	
Lázaro Ros Fernández- Matamoros	1.762 parts sociales de classe B-1	5.286
	881 parts sociales de classe B-2	
	881 parts sociales de classe B-3	
	881 parts sociales de classe B-4	
	881 parts sociales de classe B-5	
Marco Comani	588 parts sociales de classe B-1	1.760
	293 parts sociales de classe B-2	
	293 parts sociales de classe B-3	
	293 parts sociales de classe B-4	
	293 parts sociales de classe B-5	
Román Pané Oromi	1.469 parts sociales de classe B-1	4.405
	734 parts sociales de classe B-2	
	734 parts sociales de classe B-3	
	734 parts sociales de classe B-4	
	734 parts sociales de classe B-5	
Alex de Jesús Camps	439 parts sociales de classe B-1	1.323
	221 parts sociales de classe B-2	
	221 parts sociales de classe B-3	
	221 parts sociales de classe B-4	
	221 parts sociales de classe B-5	
Javier Pujol Amat	292 parts sociales de classe B-1	880
	147 parts sociales de classe B-2	
	147 parts sociales de classe B-3	
	147 parts sociales de classe B-4	
	147 parts sociales de classe B-5	
Gerard Vendrell Ariste	292 parts sociales de classe B-1	880
	147 parts sociales de classe B-2	
	147 parts sociales de classe B-3	
	147 parts sociales de classe B-4	
	147 parts sociales de classe B-5	

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent dans lesquelles le capital social a été augmenté de huit cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingts centimes d'euro (EUR 892,80) et par la suite réduit de quatre cent quarante euros et cinquante centimes d'euro (EUR 440,50), conduisant à une augmentation globale de quatre cent cinquante-deux euros et trente centimes d'euro (EUR 452,30), les Associés décident par la présente de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille deux cent soixante-neuf euros et six centimes d'euro (EUR 17.269,06), se composant de:

- quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante (92.960) parts sociales de classe A;

- trois cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-cinq (390.685) parts sociales de classe B-1;
- cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-deux (195.342) parts sociales de classe B-2;
- cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et une (195.341) parts sociales de classe B-3;
- cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et une (195.341) parts sociales de classe B-4;
- cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante et une (195.341) parts sociales de classe B-5; et
- quatre cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-seize (461.896) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

Cinquième résolution

Les Associés notent les termes de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, qui prévoient que «Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.» et prennent acte que Carlos Muñoz Beraza propose de vendre et transférer (les Parts Sociales Transférées) aux personnes décrites dans le tableau suivante (les Nouveaux Associés):

Nouveaux Associés	Parts sociales à transférer
Ricard Lozano	11.721 parts sociales de classe B-1 5.860 parts sociales de classe B-2 5.860 parts sociales de classe B-3 5.860 parts sociales de classe B-4 5.860 parts sociales de classe B-5
Aurora Ventura	7.814 parts sociales de classe B-1 3.907 parts sociales de classe B-2 3.907 parts sociales de classe B-3 3.907 parts sociales de classe B-4 3.907 parts sociales de classe B-5

Les Associés décident par la présente, conformément avec et aux fins de l'article 189 de la loi du 10 août 1915, d'approuver la vente et le transfert des Parts Sociales Transférées aux Nouveaux Associés.

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et par la présente de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Arendt Services S.A., chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des associés de la Société des parts sociales nouvellement émises et l'annulation des parts sociales tel que mentionné dans les résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison cet acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie à la demande des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch-sur-Alzette.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16421. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013012673/524.

(130014969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Blitz Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 84.167.

L'an deux mille treize, le seizième jour de janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Eric CHENAL, photographe, né à Thionville (F) le 15 octobre 1966, demeurant à F-57970 Yutz, 5, Rue de Besançon, ici représenté par Monsieur Laurent ANTONELLI, nommé sous 2°, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 janvier 2013;

2) Monsieur Laurent ANTONELLI, photographe, né à Nancy (F) le 9 décembre 1964, demeurant à B-6700 Arlon, 158, avenue de Longwy;

3) Monsieur Michel ZAVAGNO, photographe, né à Paris XII^e (F) le 14 septembre 1971, demeurant à F-94170 Le Perreux-sur-Marne, 124, rue Victor Recourat.

Laquelle procuration, après avoir été signée „ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «BLITZ AGENCY S.à.r.l.», ayant son siège social à L-3372 Leudelage, 2, rue Léon Laval, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.167 (ci-après nommée la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 3 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 307 du 23 février 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 12 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 457 du 27 mars 2007.

Monsieur Eric CHENAL, prénommé sous 1°, représenté comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder vingt et une (21) parts sociales qu'il détient dans la société BLITZ AGENCY S.à.r.l. à Monsieur Laurent ANTONELLI, prénommé sous 2°, ici présent et qui accepte, au prix fixé entre parties, hors la comptabilité du notaire.

Monsieur Eric CHENAL, prénommé sous 1°, représenté comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder vingt et une (21) parts sociales qu'il détient dans la société BLITZ AGENCY S.à.r.l. à Monsieur Michel ZAVAGNO, prénommé sous 3°, ici présent et qui accepte, au prix fixé entre parties, hors la comptabilité du notaire.

Ensuite, Monsieur Michel ZAVAGNO, prénommé sous 3°, en sa qualité de gérant technique de la Société, déclare accepter la susdite cession de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Ensuite, les comparants sous 2° et 3°, agissant en leur qualité de seuls associés de la société BLITZ AGENCY S.à.r.l., ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de la prédite cession, les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

1) Monsieur Laurent ANTONELLI, prénommé, soixante-trois parts sociales	63
2) Monsieur Michel ZAVAGNO, prénommé, soixante-trois parts sociales	63
Total: cent vingt-six parts sociales	126

Deuxième résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

Art. 2. La société a pour objet la commercialisation de droits d'auteur et de droits d'utilisation d'images photographiques, ainsi que l'activité de représentation de photographes.

La société a également pour objet la réalisation d'œuvres originales photographiques et la commercialisation de tirages auprès des particuliers et entreprises.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à la favoriser et à la développer.

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Eric CHENAL de son poste de gérant administratif et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Laurent ANTONELLI, prénommé, en tant que gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique ou bien par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Cinquième résolution

Les associés décident de confirmer le mandat de Monsieur Michel ZAVAGNO, photographe, né à Paris XII^e (F) le 14 septembre 1971, demeurant à F-94170 Le Perreux-sur-Marne, 124, rue Victor Recourat pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique ou bien par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laurent Antonelli, Michel Zavagno, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 janvier 2013. LAC/2013/2399. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013573/78.

(130015754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Gand Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 141.779.

— DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GAND REAL ESTATE S.A.», ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.779, constituée suivant acte notarié en date du 15 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2467 du 9 octobre 2008, et dont la société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Michela Klemke, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Wolff, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations
numéro 2891 du 29 novembre 2012, et
numéro 2980 du 8 décembre 2012;

b) dans le Lëtzebuerger Journal
le 29 novembre 2012, et le
8 décembre 2012.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

1) Présentation du rapport du commissaire à la liquidation.

2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

3) Clôture de la liquidation.

4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux de la Société devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cent actions (100) actions en circulation, deux (2) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V. Qu'en date du 14 décembre 2012, s'est tenue une assemblée générale des actionnaires qui a nommé Madame Anne-Marie Pesch en tant que commissaire à la liquidation.

VI. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation la Société et décide de l'accepter. Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pierre Hoffmann et au commissaire à la liquidation Madame Anne-Marie Pesch.

Troisième résolution:

L'assemblée générale confirme que Monsieur Pierre Hoffmann reste mandaté pour les derniers décomptes. L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société GAND REAL ESTATE S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KLEMKE, C. WOLFF, R. MANCIOCCHI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. LAC/2012/61177. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013717/70.

(130015969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.950.725,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.516.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December,

Before the undersigned, Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

De Lage Landen International B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Vestdijk 51, 5611 CA Eindhoven, the Netherlands (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 77516 and having a share capital of twenty-three million nine hundred fifty thousand seven hundred twenty-five euros (EUR 23,950,725) represented by two hundred seventy-nine thousand fifteen (279,015) class A shares and six hundred seventy-nine thousand fourteen (679,014) class B shares, with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each (the Company);

- the Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 7 August 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 February 2001 under number 78 page 3730. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 5 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 September 2008 under number 2130, page 102199;

- twenty-three million nine hundred fifty thousand seven hundred twenty-five euros (EUR 23,950,725) represented by two hundred seventy-nine thousand fifteen (279,015) class A shares and six hundred seventy-nine thousand fourteen (679,014) class B shares, with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, are all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder grants discharge to each manager for the performance of his office for, and in connection with the present financial year;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the activity of the Company has ceased;

(ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for;

(iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

(iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any);

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated 14 December 2012;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor; and

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of their mandate and in connection with the liquidation accounts to the board of managers of the Company.

- the Sole Shareholder resolves to transfer to itself as liquidation proceeds all the remaining assets of the Company, including the 100% shareholding in De Lage Landen AB, a Swedish company, and its subsidiaries and branches, and to take all steps necessary to ensure that such transfers are enforceable against third parties;

- the Sole Shareholder confirms that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg for a period of five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

- the Sole Shareholder grants a power of attorney to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of ATC and of Me Francis Kessler, each of them acting individually:

(i) to do and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to the 2012 financial year); and

(ii) to undertake any formalities necessary in connection with filing the accounts of the Company and closing the Company's liquidation,

these powers expiring one (1) year after the closing of the liquidation of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de décembre,

Par-devant le soussigné, Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

De Lage Landen International B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organisée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Vestdijk 51, 5611 CA Eindhoven, les Pays-Bas (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire autorisé de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77516 et disposant d'un capital social de vingt-trois millions neuf cent cinquante mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 23.950.725) représenté par deux cent soixante-dix-neuf mille quinze (279,015) parts sociales de classe A et six cent soixante-dix-neuf mille quatorze (679,014) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (la Société);

- la Société a été constituée suivant acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations le 2 février 2001 sous le numéro 78 page 3730. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 5 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations le 2 septembre 2008 sous le numéro 2130, page 102199;

- le capital social de la Société est fixé à vingt-trois millions neuf cent cinquante mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 23.950.725) représenté par deux cent soixante-dix-neuf mille quinze (279,015) parts sociales de classe A et six cent soixante-dix-neuf mille quatorze (679,014) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- l'Associé Unique donne décharge à chaque gérant pour l'accomplissement de son mandat de gestion pour et en rapport avec le présent exercice social;

- l'Associé Unique a pris connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide en sa qualité d'associé unique de la Société de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire;

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé unique en tant que liquidateur de la Société déclare que:

(i) l'activité de la Société a cessé;

(ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné;

(iii) qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et

(iv) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour. l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés du 14 décembre 2012;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge au conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat en relation avec les comptes de la liquidation;

- l'Associé Unique décide de s'octroyer, en cours de liquidation, tous les actifs restants de la Société y compris sa participation à 100% dans De Lage Landen AB, une société suédoise, et de ses filiales et succursales et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir que de tels transferts soient opposables aux tiers;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de ATC et de Me Francis Kessler, chacun d'eux agissant individuellement:

(i) de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, mais non limitativement, les déclarations fiscales relatives à l'exercice social de 2012); et

(ii) de faire tout le nécessaire pour déposer / enregistrer les comptes sociaux et tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société,

ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire autorisé de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17307. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013012853/138.

(130015471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Spleen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 94.267.

L'an deux mille treize,

le dix-huit janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (Assemblée) de «SPLEEN S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 773 du 23 juillet 2003 et dont les statuts ne furent jamais modifiés depuis lors.

La Société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 94 267.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- a) Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa liquidation.
- b) Nomination d'un liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur.
- c) D'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société fixé à CENT MILLE MILLE EUROS (100'000.- EUR) sont présentes à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DÉCIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Assemblée DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

«WILONA GLOBAL SA», une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Arango-Orillac, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République du Panama.

Troisième résolution

L'Assemblée DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. WESQUY, N. WEYRICH, B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 janvier 2013. Relation: EAC/2013/926. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013013968/64.

(130015889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

4timing LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 151.995.

L'an deux mille douze, le quatre décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme «4timing LUX S.A.», ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg, sous section B numéro 151995, constituée suivant acte reçu par le Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 18 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 866 du 27 avril 2010; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-)), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Décharge aux organes de la société;
3. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
4. Divers

IV. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires présents ou représentés, se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, décident de renoncer aux formalités de convocation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sous réserve que la liquidation ne laisse apparaître aucune faute dans l'exécution des tâches qui leur incombent selon leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'assemblée nomme en tant que liquidateur la société STRATEGO INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S.LECOMTE, F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58717. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2013014072/63.

(130016022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

OLFI Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.358.110,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.806.

—
In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OpenLink Financial LLC, a limited liability company organized and validly existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy initialled and countersigned by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "OLFI Lux Holdings S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 159.806, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 4 March 2011, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 June 2011, under number 1275 (p. 61173) (the "Articles"). The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 15 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 31 January 2012, under number 256 (p. 12282).

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred fifty-eight thousand one hundred ten Euros (EUR 358,110.-) in order to raise it from its current amount of two million Euros (EUR 2,000,000.-) to two million three hundred fifty-eight thousand one hundred ten Euros (EUR 2,358,110.-) by creating and issuing three hundred fifty-eight thousand one hundred ten (358,110) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Share"), subscribed and fully paid up by a contribution in kind consisting of a claim that the Sole Shareholder holds against the Company for an amount of three hundred fifty-eight thousand one hundred ten Euros (EUR 358,110.-) (the "Contribution in Kind").

Subscription of the New Shares

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the New Shares for an aggregate amount of three hundred fifty-eight thousand one hundred ten Euros (EUR 358,110.-), and to fully pay up such New Shares by the Contribution in Kind in the aggregate amount of three hundred fifty-eight thousand one hundred ten Euros (EUR 358,110.-), whose amount is entirely allocated to the share capital of the Company.

Documents evidencing the valuation of the Contribution in Kind

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at three hundred fifty-eight thousand one hundred ten Euros (EUR 358,110.-) on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- a power of attorney duly executed by the authorized representative of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares confirming the subscription of the New Shares and stating the valuation and the ownership of the Contribution in Kind;
- a valuation report from the management of the Company certifying the valuation of the Contributions in Kind as of 28 December 2012.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder hereby declares that:

- it has the power to transfer the Contribution in Kind to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any part of the Contribution in Kind be transferred to it/him;
- the Contribution in Kind is hereby assigned and transferred to the Company as of the date hereof;
- all further formalities shall be carried out in order to duly formalise the transfer of the Contribution in Kind to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 7 of the Articles of the Company is amended and now read as follows:

« **Art. 7.** The Company's capital is set at two million three hundred fifty-eight thousand one hundred ten Euros (EUR 2,358,110.-) represented by two million three hundred fifty-eight thousand one hundred ten (2,358,110) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,000.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et unième jour de décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OpenLink Financial LLC, une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous les lois du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Stree, Wilmington, Delaware 19801,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique") de OLF Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 159 806, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 4 mars 2011, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1275, page 61173 en date du 14 juin 2011. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, le 15 décembre 2011, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 256, page 12282 en date du 31 janvier 2012.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise consolidée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante-huit mille cent dix euros (EUR 358.110,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) à deux millions trois cent cinquante-huit mille cent dix euros (EUR 2.358.110,-) par la création et l'émission de trois cent cinquante-huit mille cent dix (358.110) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), souscrites et entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société d'un montant de trois cent cinquante-huit mille cent dix euros (EUR 358.110,-) (l'"Apport en nature").

Souscription des Nouvelles Parts Sociales

L'Associé Unique déclare souscrire à la propriété des Nouvelles Parts Sociales pour un total de trois cent cinquante-huit mille cent dix euros (EUR 358.110,-) et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un Apport en Nature d'un montant de trois cent cinquante-huit mille cent dix euros (EUR 358.110,-), dont le montant est entièrement alloué au capital social de la Société.

Document justifiant l'évaluation de l'apport en nature

La valeur de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à trois cent cinquante-huit mille cent dix euros (EUR 358.110,-), sur la base des documents suivants, qui demeureront annexés aux présentes:

- une procuration dûment exécutée par le représentant autorisé de l'Associé Unique dans sa capacité d'agir en tant que souscripteur des Nouvelles Parts Sociales, confirmant la souscription des Nouvelles Parts Sociales et établissant l'évaluation et la propriété de l'Apport en Nature;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société attestant l'évaluation des Apports en Nature au 28 décembre 2012.

Mise en œuvre effective de l'apport

L'Associé Unique déclare que:

- il a le pouvoir de transférer l'Apport en Nature à la Société;
- il n'existe pas d'autre droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels toute personne peut avoir droit de demander que toute part de l'Apport en Nature lui soit transférée;
- l'Apport en Nature est cédé et transféré à la Société à la date des présentes;
- toutes les autres formalités seront accomplies dans le but de dûment formaliser le transfert de l'Apport en Nature à la Société et de le rendre effectif n'importe où et envers tout tiers.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution susmentionnée, le premier paragraphe de l'article 7 des Statuts de la Société est modifié et rédigé dorénavant comme suit:

« **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à deux millions trois cent cinquante-huit mille cent dix euros (EUR 2.358.110,-) représenté par deux millions trois cent cinquante-huit mille cent dix (2.358.110) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. »

Coûts et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 2.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/672. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013861/143.

(130015753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Cameron Mackintosh Limited Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.165.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE
RECTIFICATIF

Conformément à une résolution en date du 26 novembre 2012 prise par le conseil d'administration de CAMERON MACKINTOSH LIMITED, une société de droit britannique ayant son siège social au 1, Bedford Square, Londres, WC1B 3RB, Royaume Uni, (la «Société»), celle-ci a décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg et d'en demander l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Succursale»).

Informations relatives à la Société:

- Dénomination sociale: CAMERON MACKINTOSH LIMITED
- Droit de l'Etat dont relève la Société: Royaume-Uni
- Registre auprès duquel la Société est enregistrée: Companies House
- Numéro d'immatriculation de la Société: 01490880
- Forme sociale: Private Limited Company (société à responsabilité limitée)
- Siège social: 1, Bedford Square, Londres, WC1B 3RB, Royaume Uni

Informations relatives à la Succursale:

- Dénomination: Cameron Mackintosh Limited Luxembourg Branch
- Adresse: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, Grand-Duché de Luxembourg
- Date de création: la date de création de la Succursale est le 28 novembre 2012
- Activités:

L'objet de la Succursale est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entité, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Succursale peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Succursale peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations de tout type.

D'une manière générale, la Succursale peut prêter assistance par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle elle a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Succursale appartient ou toute autre entité qu'elle considère appropriée.

La Succursale prend toute mesure de contrôle et de surveillance, effectue toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets ainsi que toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.

Personnes ayant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

- En tant qu'organe de la Société:

Le Conseil d'administration de la Société est composé de quatre administrateurs:

1) Sir Cameron MACKINTOSH, producteur de spectacles, né le 17 octobre 1946 à Enfield, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 1, Bedford Square Londres WC1B 3RB, Royaume-Uni.

2) Monsieur Nicholas David ALLOTT, producteur de spectacles, né le 25 mars 1954 à Worthing, Angleterre, demeurant professionnellement au 1, Bedford Square, London, WC1B 3RB, Angleterre, Royaume Uni.

3) Monsieur Richard Arthur JOHNSTON, dirigeant de société, né le 10 avril 1955 à Carlisle, Angleterre, demeurant professionnellement au 1, Bedford Square, London, WC1B 3RB, Angleterre, Royaume Uni.

4) Monsieur Richard Trevor KNIBB, expert comptable, né le 2 novembre 1961 à Amersham, Angleterre, demeurant professionnellement au 1, Bedford Square, London, WC1B 3RB, Angleterre, Royaume Uni.

Ces personnes ont le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice par leur signature individuelle.

- En tant que représentant permanent de la Société pour l'activité de la Succursale:

Monsieur Peter VAN OPSTAL, administrateur de sociétés, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant de la Succursale.

Le représentant permanent (le «Gérant») a le pouvoir général d'administrer seul la Succursale pour l'exercice de ses activités au Grand-Duché de Luxembourg.

La Succursale est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant.

Toutes décisions prises par le Gérant hors du Luxembourg n'est pas valable et la signature de tout document par le Gérant au Luxembourg est la preuve irréfutable à tous égards que toutes les décisions prises par le Gérant concernant ledit document ont été prises au Luxembourg.

Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc résidents luxembourgeois.

Le Gérant est nommé pour une durée indéterminée à partir du 28 novembre 2012.

Cet avis est un rectificatif du document déposé antérieurement sous référence L120208667 sur lequel ne figuraient ni la date de création ni la date de nomination du Gérant de la Succursale.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013601/67.

(130015964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Katyusha Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.651.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Gennadi FILIPPOV, étudiant, demeurant au 4, rue du Dix Septembre, L-4947 Hautcharage; et

2) Mademoiselle Alina FILIPPOVA, étudiante, demeurant au 12, Pollu põik, 75303 Lagedi alevik Rae vald (Estonie).

Les deux parties sont ici représentées par Maître Souade BOUTHAROUITE, avocate, demeurant professionnellement au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Luxembourg le 13 décembre 2012.

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société prend la dénomination de "KATYUSHA SARL" société à responsabilité limitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitement et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence au jour de la constitution et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Gennadi FILIPPOV, prénommé	51 (cinquante et une) parts sociales; et
- Mademoiselle Alina FILIPPOVA, prénommée	49 (quarante-neuf) parts sociales
Total:	100 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Réunion des associés

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gennadi FILIPPOV, étudiant, né le 7 décembre 1993 à Tallinn (Estonie), demeurant au 4, rue du Dix Septembre, L-4947 Hautcharage;

- Mademoiselle Alina FILIPPOVA, étudiante, née le 8 février 1994 à Narva (Estonie), demeurant au 12, Põllu põik, 75303 Lagedi alevik Rae vald (Estonie),

qui auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par leur seule signature.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

2) L'adresse de la société est fixée au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Boutharouite et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: LAC/2013/915. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013775/105.

(130016284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

**Aux anges de Pétange by Sandrine and Julien S.e.n.c., Société en nom collectif,
(anc. Rolleng Coiffure by Julien and Mauriline S.e.n.c.).**

Enseigne commerciale: Aux anges de Pétange.

Siège social: L-4756 Pétange, 11, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 169.192.

Assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2013

Les associés:

1. Monsieur Tasiaux Julien,

Né le 19 04 1988 à Liège en Belgique demeurant au 8, grand rue L-4874 Lamadelaine

2. Mademoiselle Multari Sandrine (Mauriline),

Né le 20 05 1981 à Abidjan, demeurant au 14, rue George Lefèvre B-6750 Mussy la ville

De la société

Rolleng Coiffure By Julien and Mauriline S.e.n.c.

Société en nom collectif

Siège social: 8, Grand rue L-4874 Lamadelaine

Constituée en date du 08 06 2012 aux termes d'un acte sous seing privé et représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

Composition de l'assemblée

sont présents, les associés:

1. Monsieur Tasiaux Julien,

Né le 19 04 1988 à Liège en Belgique demeurant au 8, grand rue L-4874 Lamadelaine

2. Mademoiselle Multari Sandrine (Mauriline),

Né le 20 05 1981 à Abidjan, demeurant au 14, rue George Lefèvre B-6750 Mussy la ville

Les associés constatent que les 100 % des parts représentant le capital de la société sont toutes présentes et donnent droit à 100 % des voix.

Ordre du jour

1) Transfert du siège social de la société au 11, Place du marché L-4756 Pétange.

2) Le changement de la raison sociale de la société en

«Aux anges de Pétange by Sandrine and Julien S.e.n.c»

Et de la dénomination commerciale en

«Aux anges de Pétange»

3) Le remplacement par une nouvelle rédaction de l'article 7

L'Assemblée après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1 ère résolution

Acceptation du transfert du siège sociale du 8 grand rue L-4874 Lamadelaine au 11, Place du marché L-4756 Pétange.

2 ème résolution

Acceptation de la nouvelle raison sociale de la société,

«Aux anges de Pétange by Sandrine and Julien S.e.n.c»

qui remplace

«Rolleng Coiffure By Julien and Mauriline S.e.n.c.» Et de la nouvelle dénomination commerciale

«Aux anges de Pétange»

qui remplace

«Rolleng Coiffure»

3 ème et dernière résolution

Acceptation du remplacement par cette nouvelle rédaction de l'article 7.

Art. 7. «Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, Mademoiselle Multari Sandrine dispose d'un droit de préemption.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, les associés clôturent l'Assemblée Générale en date du 23 01 2013.

Dont procès-verbal, signé par les associés

Multari Sandrine / Tasiaux Julien

Les associés

Référence de publication: 2013013912/58.

(130015939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

GUARDY AND CO SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 156.547.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Christian OLIGSCHLAGER, gérant de société, né à Berne (Suisse), le 3 février 1950, demeurant à F-39230 Chaumergy, 5, Impasse des Champs Patin. Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- La société GUARDY AND CO SA, matricule n° 2010 2227 248, avec siège social à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 156 547 a été constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 12 octobre 201 0, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2746 du 14 décembre 2010.

- Son capital social est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par trente-et-une (31) actions de mille (1.000. -) euros chacune.

- Le comparant est propriétaire des trente-et-une (31) actions de ladite Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Il reconnaît avoir été informé par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention.

Il règlera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile privé du comparant.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé : Oligschläger et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 24 janvier 2013. Relation EAC/2013/1158. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2013018684/43.

(130022184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Alcentra Global Special Situations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.163.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 Octobre 2012

L'associé unique a accepté la démission de M. Robert Quinn avec effet au 31 Octobre 2012.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Barnes, gérant

- M. Jens Hoellermann, gérant

- M. Ian Kent, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013018402/17.

(130021426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Fortissimo, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.224.

Par la présente, je soussigné, Me Christian-Charles LAUER, avocat à la Cour, demeurant à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, démissionne avec effet au 1^{er} janvier 2013, de mes fonctions d'administrateur de la société anonyme FORTISSIMO SA.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Me Christian-Charles LAUER.

Référence de publication: 2013018416/11.

(130021516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.
